

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3468

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouveau de la présence d'un représentant permanent de la Communauté urbaine à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD)**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bollet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3468**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Communauté urbaine à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée, depuis 2006, dans une coopération décentralisée dans le domaine de l'eau avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce partenariat a été reconduit en 2012 dans le cadre d'un projet nommé "Cap'eau" défini pour une période de 4 ans, de 2012 à 2015. Ce projet a été présenté et approuvé par la Communauté urbaine par délibération n° 2012-2755 du Conseil du 13 février 2012. Le projet Cap'eau a ciblé 12 communes de la région Haute-Matsiatra pour travailler sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans ce cadre, un représentant permanent de la Communauté urbaine auprès de la région Haute-Matsiatra est mis en place. Il est chargé de la mise en œuvre du projet et de l'animation des partenariats aussi bien avec la région Haute-Matsiatra que les communes et les différents partenaires locaux du projet.

Le profil de poste exigé et le niveau des qualifications requises pour assumer les missions confiées au représentant permanent ont invité la Communauté urbaine à rechercher une autre modalité de représentation que le volontariat (bac + 5, expérience à l'international, compétences eau et assainissement, gestion de projet multi-partenarial, suivi financier, etc.) tout en gardant la responsabilité du management de la personne.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage de postes pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement (TMD). Il s'agit d'une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi 1901, son siège social est en France et dispose d'une antenne de 20 salariés à Madagascar.

Depuis le 1er septembre 2011, le représentant de la Communauté urbaine à Madagascar est administrativement porté par cette association à travers une convention qui a été approuvée par délibération n° 2011-2325 du Conseil du 27 juin 2011. La présente délibération propose la reconduction de la convention avec l'association TMD afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place.

Le coût de cette mission s'élève à 36 710 € pour l'année 2013. Cette mission prendra fin si le partenariat avec la région Haute-Matsiatra devait se terminer prématurément.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération du Conseil du 11 juillet 2005 qui définit l'action de solidarité internationale de la direction de l'eau et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 710 € au profit de l'association Trans-Mad'Développement (TMD) domiciliée au 4, rue Pâtureau - Le Boistuaud - 44260 MALVILLE (France) dans le cadre du renouvellement de la présence d'un représentant permanent à Madagascar pour le projet Cap'eau,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association TMD définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6743 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.